L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 29 JANVIER 1889.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Encouragée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 FEVRIER 1889

GROS LOT: $30,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de ...	100,000, ...	100,000
1 Lot de ...	50,000, ...	50,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
2 Lots de ...	10,000, ...	20,000
5 Lots de ...	5,000, ...	25,000
25 Lots de ...	1,000, ...	25,000
100 Lots de ...	500	50,000
200 Lots de ...	300, ...	60,000
500 Lots de ...	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de ... $500, soit		$50,000
100 Lots de ... $300, ...		30,000
100 Lots de ... $200, ...		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,034,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en enverrant une enveloppe portant l'adresse au plus.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

Remarquez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage? Tous billets offerts en notre nom à un prix moindre sont contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que tout billet sent signé par le président d'une institution dont les dividendes, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Dédiez-vous dans des conditions de ces lignes sauvegarde.

PETITES ANNONCES.

PERDUE une valise. Récompense à quiconque la rapportera au No 25 rue Toulouse. 27 janv—2f

No. 23,176.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.
Succession de William Seiferth et femme.

ATTENDU QUE Mme PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Marie Meta Seiferth, Johanna Seiferth et William Seiferth, a été adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

A ces cet par le présent donne à tous ceux qui cela peut concerner de produire dans les trois jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande de ladite tutrice ne serait pas agréée.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
HUGHES J. LAVERGNE, Député-Greffier.
23janv—1f 9 sem on 30j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Philip Krommenga.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 25,928—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 jan—23,27—1er fév

Succession de François Valiquette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,954—Division A—Attendu que Frank Allaire a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Valiquette, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23janv—23 27—fév1

Succession de Ann Thiel, née Comptin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,982—Division F—Attendu que Mathilda Thiel, veuve de E. J. Ewert, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Ann Thiel, née Comptin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22janv—22 27 31

Succession de Joseph Belsom.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,010—Division D—Attendu que Alix Riner, veuve de Joseph Belsom, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Belsom, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23janv—23 27—fév1

Succession de Charles Gallatin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,901—Division B—Attendu que Mme Hortense Gallatin a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Gallatin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 jan—19 23 28

AVIS AUX CREANCIERS

Wm. et John H. Hogan vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 26,225 — Division A.—Il est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront, la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. L. Levy, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13janv—18 23 27

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Fred. V. Clero vs ses créanciers—No 25,846—Division "D"—Ordre de Cour—Quoique cession des propriétés de Frederick V. Clere, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing Esq., notaire en cette ville, No 22 rue du Camp, le 12 Février 1889, au jour de février 1889, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétit onnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles R. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1889.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
8janv—2f an 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Marti, le 4ne jour de décembre 1888—Présent, l'Honorable Albert Voorhies, juge—No 25,301.—sur motion de Jos. Handley, avocat de la plaignante, et sur production de preuves justifiant la demande de la plaignante—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré contre le défendant, le 27 novembre 1888, soit maintenant confirmé et fait final, et que conformément il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Ella H. Hoyle, contre le défendant, William D. Hoyle, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux et séparation de propriétés, et tous les frais à la charge du défendant.

(Signé) A. LESSEPS.
29déc—29 janl5 fev15 Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wilmuth soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, notaire, au bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le jeudi, 14me jour de février 1889, à 11 heures A. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
23 janv — 2 fév 4 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Fred. V. Clero vs ses créanciers—No 25,846—Division "D"—Ordre de Cour—Quoique cession des propriétés de Frederick V. Clere, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing Esq., notaire en cette ville, No 22 rue du Camp, le 12 Février 1889, au jour de février 1889, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles R. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1889.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
8janv—2f an 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Marti, le 4ne jour de décembre 1888—Présent, l'Honorable Albert Voorhies, juge—No 25,301.—sur motion de Jos. Handley, avocat de la plaignante, et sur production de preuves justifiant la demande de la plaignante—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré contre le défendant, le 27 novembre 1888, soit maintenant confirmé et fait final, et que conformément il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Ella H. Hoyle, contre le défendant, William D. Hoyle, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux et séparation de propriétés, et tous les frais à la charge du défendant.

(Signé) A. LESSEPS.
29déc—29 janl5 fev15 Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hugh McCloskey vs ses créanciers—No 25,887—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph Wilmuth soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, notaire, le 5 rue Carondelet, en cette ville, le jeudi, 14me jour de février 1889, à 11 heures A. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. O. Hart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
11jan—8f an 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.
Aux créanciers de la raison sociale Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, et toutes autres personnes intéressées, salut.

No 24,377—I. K. Levy & Son contre leurs créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créanciers dans cette affaire, au bureau de Andrew Hero, Jr., le 7 février 1889, à 11 heures du matin, No 42 rue du Camp.

Par ordre des Hon. F. A. MONROE, N. H. RIGHTOR, ALBERT VOORHIES, T. C. W. ELLIS et F. D. KING, Juges de la dite Cour.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1889.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
5 jan—4fen 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Hugh McCloskey vs ses créanciers—No 25,887—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Hugh McCloskey soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, notaire, à son bureau, No 17 Commercial Place, en cette ville, le lundi, 4me jour de février 1889, à une heure A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendus.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
23 janv — 2 fév 4 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Fred. V. Clero vs ses créanciers—No 25,846—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Frederick V. Clere, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing Esq., notaire en cette ville, No 22 rue du Camp, le 12 Février 1889, au jour de février 1889, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles R. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1889.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
8janv—2f an 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.
Aux créanciers de la raison sociale Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, et toutes autres personnes intéressées, salut.

No 24,377—I. K. Levy & Son contre leurs créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créanciers dans cette affaire, au bureau de Andrew Hero, Jr., le 7 février 1889, à 11 heures du matin, No 42 rue du Camp.

Par ordre des Hon. F. A. MONROE, N. H. RIGHTOR, ALBERT VOORHIES, T. C. W. ELLIS et F. D. KING, Juges de la dite Cour.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1889.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
5 jan—4fen 30j

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE D'UNE ACTION.
Victor Letorey vs. Edwin Debleux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,052.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Delhomme, dans l'Ile dite dans l'Ilet borné par les rues Borgeouis, Barracks Broad et Hôpital, mesurant soixante-douze pieds de face à la rue Borgeouis, commençant à une distance de quatre-vingts pieds de l'encoignure de la rue Barracks et mesurant vers la rue Hôpital sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces, entre lignes parallèles; acquis par le défendeur de John Strate par acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 29 septembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CHAS. W. DROWN.
21 janv—21,28—4 11,18,23 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de machines à coudre, meubles, etc.
Dr Walter Bailey Sr vs John Harbl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,696—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus j'ai saisi et vendu, du consentement du plaignant, à mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, SAMEDI, 2 février 1889, à 10 heures A. M.

2 machines à coudre New Home, un nécessaire de toilette, une armoire et d'autres meubles, matlas, stoves, etc, comme appartenant à l'exécuté.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 janv—22,27—fév 2

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme Eleanore H. Gobre vs Henry Gobre, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,401—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 février 1889, à midi, de la propriété après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et réclamations, de quelque nature que ce soit, provenant de la communauté de biens et gagnes, ou autrement, appartenant au défendeur, sur tous les biens, meubles et immeubles, appartenant à la communauté de biens et gagnes existant entre les dites parties, demanderesse et défendeur, et plus particulièrement sur un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui y se trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui en dépend, désigné par le No sept de l'ilet No sept, situé dans la Ville de Lafayette, borné par les rues Bienville, Bourgogne, dans le Troisième District de cette ville. Le dit lot mesure, au pied droit, 40 pieds de front, entre face à la rue Bourgogne, sur cent pieds de profondeur, conformément au plan fait par Joseph Pilié, arpenteur, et qui se trouve au bas de l'étude de feu Félix de Armas, notaire, par acte de dépôt en date du 31 mars 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 janv—14, 21, 28—fév 4, 11, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles, Meubles, etc.
E. J. Gauquet vs Augustin Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,990.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et offrirai en vente à l'encan pour du comptant, à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, le MARDI, 29 janvier 1889, à 10 heures A. M.,—Un lot de meubles de maison assortis, etc., et divers autres meubles.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 janv—18,24,29.

ANNONCE JUDICIAIRE.
New Orleans Gaslight Company vs Lizette H. Baxter et ses héritiers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,903—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 de mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Lizette M. Dexter dans un certain procès maintenant en suspens devant la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, intitulé: "Lizette M. Dexter vs David Bluwell, No 20,846 Division E du dossier de ladite cour, le dit procès fut enlissé le 16 avril 1887 dans lequel elle prétend être seule héritière de feu B. de Barre comme telle la propriétaire de la propriété ci-après décrite: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, connu et désigné comme le Théâtre St-Charles, de la valeur de cent mille piastres, et tous les droits et privilèges lui appartenant, ainsi que toutes les installations, chaises, scénerie, machinerie, appareils, instruments qui y sont lui appartenant, situé dans l'Ilet borné par Commercial Place, les rues St-Charles, Camp et Poydras, mesurant quatre vingts pieds de face sur la rue St-Charles sur cent soixante dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans le dit procès, la dite Mme Lizette Dexter réclame aussi les revenus de la dite propriété au taux de trois mille piastres par an à partir du 3 mars 1880. Dans le dit procès, le défendant à déposé une réponse lui donnant lettre à la dite propriété et appelant en garantie un nommé Jacques Tenduel de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 janv—4, 11, 18, 25 fév—2ms

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente du contenu, installations, etc, de deux salons de soda; aussi un cheval et wagon.
Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,987—En vertu d'un ordre de vente daté du 22 janvier 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 4 février 1889, aux heures ci-dessous désignées, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° A 10 heures a. m., au local No 83 rue St-Charles, un lot d'installations de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations pour soda, valoches, terreries, four, etc., conformément à un inventaire. Aussi le même jour et emplacement: un cheval et wagon.

2° A midi, au local No 101 rue Canal, un lot d'installations de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations de soda, valoches, verreries, four, etc., conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 janv—23 26 30—4 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de meubles, charrette, coffre-fort en fer, meubles de bureau, etc.
Jos. H. Wilmuth vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 25,881—En vertu d'un ordre de vente daté 19 janvier 1889, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 31 janvier 1889, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A un local No 276 rue Julie.

4 mulets, 4 charrettes, 1 lot de harnais, 1 lot de meubles de bureau et installations, 1 coffre-fort en fer, 9 barils de terre glaise, 4 barils de plâtre, etc., etc., un lot de comptes à recevoir et comptes ouverts; aussi une action du fonds capital du Mechanics and Dealers and Lumbermens Exchange.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 janv—20 23 31

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de saisie.
F. Fisher & Sons vs. Henry Heuckert, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25,685—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 de mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Lizette M. Dexter dans un certain procès maintenant en suspens devant la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, intitulé: "Lizette M. Dexter vs David Bluwell, No 20,846 Division E du dossier de ladite cour, le dit procès fut enlissé le 16 avril 1887 dans lequel elle prétend être seule héritière de feu B. de Barre comme telle la propriétaire de la propriété ci-après décrite: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, connu et désigné comme le Théâtre St-Charles, de la valeur de cent mille piastres, et tous les droits et privilèges lui appartenant, ainsi que toutes les installations, chaises, scénerie, machinerie, appareils, instruments qui y sont lui appartenant, situé dans l'Ilet borné par Commercial Place, les rues St-Charles, Camp et Poydras, mesurant quatre vingts pieds de face sur la rue St-Charles sur cent soixante dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans le dit procès, la dite Mme Lizette Dexter réclame aussi les revenus de la dite propriété au taux de trois mille piastres par an à partir du 3 mars 1880. Dans le dit procès, le défendant à déposé une réponse lui donnant lettre à la dite propriété et appelant en garantie un nommé Jacques Tenduel de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28janv—2 9 16 23 30—4fév

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS:
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété faisant face au Canal Vérret.
Succession de Henry Tailland.

Cour Civile de District—Dossier No 25,396.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un de vente ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Delhomme, dans l'Ile dans l'Ilet borné par les rues Borgeouis, Barracks Broad et Hôpital, mesurant soixante-douze pieds de face à la rue Borgeouis, commençant à une distance de quatre-vingts pieds de l'encoignure de la rue Barracks et mesurant vers la rue Hôpital sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces, entre lignes parallèles; acquis par le défendeur de John Strate par acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 29 septembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CHAS. W. DROWN.
21 janv—21,28—4 11,18,23 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.
Magnifique Magasin et Résidence à deux étages bien situés.
Coin des rues Ursulines et Dorgenois.

Nouvellement bâtis et d'un beau style.

—Aussi—

Le grand lot et de choix pour bâtir y est contigu.

Dans l'affaire de
Louis H. Shanks vs ses créanciers.
No. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 23 février 1889, à 11 heures A. m., sur les lieux à l'encoignure de la rue Dorgenois et Ursulines, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", dans l'affaire de la succession de Henry Judgens, décédé, il sera vendu à l'encan—

RUE MADISON.

1° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ancien Ilet "D", actuellement l'Ilet No 87, borné par les rues Lovée Madison, Cambronne et Deuxième, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 1 mesurant l'encoignure des rues Madison et Deuxième.

RUE DEUXIEME.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et l'ilet que la propriété décrite ci-dessus, désigné comme lot No 34, qui est adjacent à la propriété ci-dessus, et aussi le lot No 5 qui se trouve derrière, et mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 150 pieds.

ECURIE RUE MADISON.

3° Deux lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et l'ilet que la propriété décrite ci-dessus, désignés comme lots Nos 5 et 6, qui sont contigus l'un à l'autre, et le lot No 4, et mesurent comme suit: Le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 150 pieds.

Le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent, une réalde deux étages en bois à deux étages avec une cuisine à un étage connue comme le No 20 rue Madison, ayant une écurie avec remise, mesurant pour le tout environ 60 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de cent cinquante pieds et un pouce, entre lignes parallèles. Ces deux lots sont bordés au nord par une ruelle de 12 pieds de large, et au sud par un terrain appartenant à Mme Hero, ayant 60 pieds de profondeur, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Madison, et 60 pieds de profondeur, et de beaux appartements à coucher bien aérés et galerie ombragée au devant, nombreuses chambres à coucher, cuisines, dépendances, citernes doubles, etc. Situé à la jonction de deux des plus belles rues plus larges et les mieux ombragées dans cette section, et à une de ces rues qui a une double ligne de chaque côté, entre deux rues importantes, et une double ligne de chaque côté, entre deux rues importantes, et une double ligne de chaque côté, entre deux rues importantes, et